



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée 1 est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.



Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée?

1- Je lis la notice.

2- Je rassemble les documents justificatifs.

3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.

4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect²:

du 29 mai au 5 juillet (inclus) 2023 et du 1 septembre au 19 octobre (inclus) 2023

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

avis de l'impôt (avis de l'impôt (avis de l'impôt (avis de

Notice



votre avis d'imposition 2023 s ? De la Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ? s 2023 o visit de la votre

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux.



Qui peut faire cette demande?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.



Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits en classe de :

- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED);

Les élèves non boursiers de lycée inscrits en classe de :

- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel;
- 1ère ou 2ème année de CAP:

Ne sont pas concernés par cette aide financière :

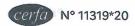
- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)



Quels sont les critères d'obtention de cette bourse?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1. les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
- Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des deux concubins qui est prise en compte.
- 1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation
- 2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.







Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023 - 2024

La demande de bourse nationale de lycée¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Code of a Michaelian and Alice			
Cadre réservé à l'établissement (Ne rien remplir dan	S. Tree Miles and P. Tree and		
INE: _/_/_/_/_/			
Date de dépot du dossier dans l'établissement :	equente par l'	plissement actuellement from the A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	
Charges et ressources : //			
MEF-classe - libellé court : /_/_/_/_/			
PIEF-Classe - IIDelle Court. I_I_I_I_I_I	d scolaire 2023 - &	ve poursult ses études, à la rentre	(187)
Formulaire à	compléter et à env	voyer - Prind yn Diddyg ebbyd.	
Merci de remplir ce formulaire en majuscules e	de cocher les case	es qui concernent votre situation	
1. Les membres de la famille			
L'élève pour lequel vous demandez la be	ourse	res eurants a charge on i	
Son nom			
Établissement scolaire monàrq no2	conveniench nach	m et prénom de chacun des	ON
Fille Garçon seefong up emauper		qui vous demandez la bourse)	1000
Sa date de naissance	Son département	de naissance <u>1 1 1</u>	
Son pays de naissance	/ ' /		
Sa nationalité : 🔲 française 🔲 d'un pa	ys de l'union europ	péenne 🔲 d'un autre pay	S
Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'o	ganisme :		
Vous même			
☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne			
Votre nom d'usage (si différent)			
Votre prénom	1 1 0		
Votre numéro fiscal 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A		
Code postal 11111 Commune			
Numéro de téléphone			
	Oui nor	n	
Profession	J. 1.01		
Vous êtes :			
☐ marié ☐ pacsé ☐ en concubinage² ☐	divorcé □ veu	uf □ célibataire	

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le

même avis d'imposition.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

4. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné¹. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi². OUPS.GOUV.FR Je certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Vous avez droit à l'erreur Dans la rubrique suivante, vous devez cocher la case qui correspond à votre situation, dater et signer : Je soussigné: ☐ la mère le père autre personne en charge de l'élève Le: J J / M M / A A A A



Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant la remettre ou l'envoyer à l'établissement scolaire actuel de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice. Si vous déposez votre demande à la première période de la campagne, vous n'avez aucune démarche à effectuer à la rentrée de septembre. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

	JIMN	IAA	

Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses, en charge du traitement des bourses de lycée.

Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Conformément au Règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés » modifiée.

- 1. Connectez-vous sur le site <u>oups.gouv.fr</u> pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
- 2. En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions sont disponibles sur le site <u>legifrance.gouv.fr</u>.



BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022

	·					
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468€	573€	678€	780€	885€	993€

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	522€	642€	762€	882€	1002€	
---	------	------	------	------	-------	--

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes) 327 €	396€	465€	534 €	603€	672€
--	------	------	-------	------	------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté)

341,71 €